

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 17
Votants : 20

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2022

OBJET : MOTION RELATIVE À L'INSTALLATION
D'UN CAMPUS NORD MARNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 26 septembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Laurent DELPECH, Maire
Jacques POTTIER, Adjoint
Aude ZAFOUR, Adjointe
Pierre CHOFFARDET, Adjoint
Françoise DARRAS, Adjointe
Michel PIRIS, Adjoint
Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe
Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée
PASQUIER Yvonne
Jean-Pierre PRIEUR
Francis BRIAND
David GENTIEN
Guy DARRAS
Fabien MARTINEAU
Nadège PARFAIT
Oliviane DUPONT
Kevin FAVRET

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS Viviane PFLIEGER pouvoir Aude ZAFOUR
Lydie ZMUDA pouvoir Nadège PARFAIT
Marie PLEGNON pouvoir Michel PIRIS

ABSENTS EXCUSÉS Guy ACHARD DE LA VENTE
Laurence HALLAIS
Cyril MERZY

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Madame Yvonne PASQUIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

MOTION RELATIVE À L'INSTALLATION D'UN CAMPUS NORD MARNE

Le collège du Moulin à Vent est depuis plusieurs années arrivé au maximum de sa capacité d'accueil, à tel point que les collégiens de Dampmart ont été réorientés en direction de Lagny-sur-Marne, générant des déplacements plus longs et inutiles.

Les 4 communes situées au nord de la Marne, Pomponne, Thorigny sur Marne, Dampmart et Carnetin vont continuer dans les prochaines années leur développement démographique. Les besoins en capacité d'accueil dans les collèges ne peuvent donc qu'augmenter eux aussi.

C'est pourquoi le Conseil municipal de DAMPMART accueille avec un grand intérêt l'idée d'un campus organisé dans le site actuel du Lycée Perdonnet.

Ce lycée professionnel occupe en réalité une petite partie du site, lequel pourrait se prêter à accueillir un collège et un lycée général (le lycée Van Dongen à Lagny étant lui aussi au maximum de ses capacités). Si un tel projet devait se faire, l'ensemble des deux collectivités responsables de la construction et de l'entretien de ces équipements scolaires devra également assurer l'arrivée des équipements sportifs (gymnase) nécessaires au bon fonctionnement des établissements.

La commune de DAMPMART déclare donc par cette motion qu'elle est prête à accompagner la définition d'un projet d'ensemble cohérent, préservant les espaces boisés existants, répondant aux besoins de notre secteur.

Le Conseil municipal, réunit le 29 septembre 2022, portera donc cette motion auprès des Maires et élus/es des communes voisines, du Président de la Communauté d'agglomération, des Conseillers Départementaux du canton, du Président du Conseil Départemental et de la Présidente du Conseil Régional.

➤ **Motion présentée par l'ensemble du conseil municipal et adopté à l'unanimité.**

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS
SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 30 septembre 2022 de la publication
le 30 septembre 2022 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1982

Le Maire



Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPEC

